

Commune d'Aytré - Concession de Plage - Secteur Godechaud Plan annexé n°2

017-211700281-20240125-DEL01_250124-DE
Reçu le 13/10/2023
Publié le 13/10/2023

□ Emprise de la concession de plage

Equipements relevant de la concession de plage

- Lot d'activité
- Zone d'activités sportives et culturelles
- Point d'information communal
- Poste de secours
- Zone de stationnement
- Toilettes sèches

Éléments ne relevant pas de la concession de plage

Concessions d'utilisation du DPM

- Concession ouvrages commune
- Ligne électrique concession commune
- Ouvrages du système d'endiguement
- Evacuation pluvial système d'endiguement

Superposition d'affectation

- Voirie et stationnement en superposition

Autorisations ponctuelles

- Emissaire d'évacuation eaux des marais

Autre

- Concession conchylicole
- Limite du domaine public maritime naturel

Plan annexé à l'arrêté préfectoral n° 22 RSL16
du 25 NOV. 2022

~~pour le préfet~~
Le Secrétaire Général

Pierre MOLAGER
Pierre MOLAGER



0 25 50 75m